



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-huitième session

Rome (Italie), 2 – 6 mars 2009

LA SÉCURITÉ EN MER DANS LE SECTEUR DES PÊCHES

1. Ce document résume les activités récentes engagées par la FAO à l'appui de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable (le Code) en ce qui concerne la sécurité en mer dans le secteur des pêches, en particulier:

- la Consultation d'experts sur les meilleures pratiques en matière de sécurité en mer dans le secteur des pêches qui s'est tenue au siège de la FAO à Rome (Italie) du 10 au 13 novembre 2008,
- l'étude internationale FAO/NIOSH sur les régimes de gestion de la pêche et leurs répercussions sur la sécurité de la pêche,
- le Programme mondial sur la sécurité en mer des artisans-pêcheurs dans les pays en développement (GCP/GLO/200/MUL), et
- les activités de coopération en cours entre l'OMI, l'OIT et la FAO sur la sécurité des pêcheurs.

2. Avec plus de 24 000 morts par an, la pêche est considérée comme le métier le plus dangereux au monde¹. La question de sécurité dans le secteur des pêches a été soulevée lors de la vingt-septième session du Comité des pêches², où de nombreux Membres ont dit leur préoccupation quant à la sécurité en mer des navires de pêche, en particulier des bateaux pratiquant la pêche artisanale. La FAO a été instamment priée de poursuivre sa collaboration avec l'OMI et il a été proposé qu'elle élabore des directives sur les pratiques optimales en matière de sécurité en mer et que le Comité des pêches envisage de préparer un PAI à ce sujet.

¹ *La sécurité et la santé dans l'industrie de la pêche*, rapport soumis aux fins de discussion à la Réunion tripartite sur la sécurité et la santé dans l'industrie de la pêche, OIT (Genève), 13-17 Décembre 1999

² Paragraphe 82 du rapport de la vingt-septième session du Comité des pêches.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Consultation d'experts sur les pratiques optimales en matière de sécurité en mer dans le secteur des pêches

3. La Consultation d'experts sur les pratiques optimales en matière de sécurité en mer dans le secteur des pêches s'est tenue au siège de la FAO (Rome) du 10 au 13 novembre 2008. Les spécialistes ont estimé que les pratiques optimales devraient avant tout viser à améliorer la sécurité et la santé des personnes qui travaillent dans le secteur des pêches, en élaborant des stratégies nationales, et qu'elles pourraient prendre la forme d'un ensemble de directives faciles à comprendre. Il a été convenu que les directives devraient adopter une approche globale afin de s'assurer que tous les facteurs influant sur la sécurité sont abordés, et qu'une priorité élevée devrait aller à la sensibilisation aux questions de sécurité. La Consultation d'experts a débattu d'un large éventail de questions liées à la santé et à la sécurité et préparé un plan détaillé de directives.

4. Il a été reconnu que les stratégies nationales d'amélioration de la santé et de la sécurité, si elles atteignent leurs objectifs, pourraient par la même occasion renforcer le professionnalisme dans le secteur de la pêche: les hommes et les femmes doivent bénéficier de conditions de travail décentes et productives caractérisées par la liberté, l'équité, la sécurité et la dignité humaine. Il a été reconnu que des pratiques professionnelles sûres et saines concourent à la productivité et à la croissance économique.

Détermination des prochaines étapes et recommandations

5. La Consultation d'experts, notant la recommandation du rapport de la vingt-septième session du Comité des pêches selon laquelle la FAO devrait élaborer « des directives sur les pratiques optimales en matière de sécurité en mer », a recommandé au Secrétariat de la FAO de procéder à leur rédaction sur la base du plan et des orientations générales arrêtés par la Consultation.

6. La Consultation d'experts a pris note avec intérêt de la qualité des conclusions des récents ateliers régionaux de la FAO sur la sécurité en mer et a proposé que les directives en tiennent compte³.

7. Après avoir débattu en détail du projet intitulé « Étude internationale sur les régimes de gestion de la pêche et leurs répercussions sur la sécurité de la pêche: synthèse d'études de cas » (EC:BPSAS/2008/Inf.3), la Consultation d'experts a recommandé à la FAO de transmettre gratuitement les modèles utilisés pour les études de cas aux pays souhaitant s'en servir pour analyser leurs propres secteurs des pêches. Elle a également recommandé à la FAO de mener des recherches complémentaires sur les répercussions de la gestion des pêches sur la sécurité, afin d'élaborer des outils de formation permettant aux gestionnaires des pêches et aux professionnels de la sécurité de parvenir conjointement à une meilleure compréhension des questions d'intérêt mutuel. Elle a souscrit à la principale conclusion du rapport selon laquelle les décisions des gestionnaires des pêches ont des effets indirects comme directs sur la sécurité.

³ Atelier régional BOBP/FAO sur la sécurité en mer des pêcheurs artisanaux et des petits pêcheurs, Chennai (Inde), octobre 2001;

Projet TCP/RLA/0069 de la FAO dans la région Caraïbes sur l'élaboration de normes pour la construction et l'inspection de petits bateaux de pêche, 2000-2001;

Consultation d'experts régionale FAO-CPS sur la sécurité en mer des petits bateaux de pêche, Suva (Fidji), février 2004;

Atelier régional FAO/CPSOOI sur la sécurité en mer de la pêche aux petits métiers dans le sud-ouest de l'océan Indien, Moroni (Union des Comores), décembre 2006;

Atelier régional de la FAO sur la sécurité en mer dans la pêche artisanale en Amérique latine et dans les Caraïbes, Paita (Pérou), juillet 2007.

8. Compte tenu des aspects socioéconomiques et environnementaux de la sécurité en mer, la Consultation a recommandé à la FAO et aux organisations régionales de gestion des pêches de promouvoir la sécurité en mer dans le cadre de l'approche écosystémique des pêches.

9. Les experts, reconnaissant que les directives ne sont nullement contraignantes, ont étudié les moyens de s'assurer qu'elles conduisent à l'élaboration de stratégies nationales dans le domaine de la sécurité de la pêche. Afin de conférer aux directives une plus grande autorité, la Consultation d'experts a vivement recommandé de préparer un PAI sur la sécurité dans le secteur des pêches, dont les directives seraient partie intégrante.

Étude internationale FAO/NIOSH sur les régimes de gestion de la pêche et leurs répercussions sur la sécurité de la pêche

10. L'Institut national pour l'hygiène et la sécurité professionnelle (NIOSH) des États-Unis et la FAO ont mené conjointement une « Étude internationale sur les régimes de gestion de la pêche et leurs répercussions sur la sécurité de la pêche » en vue de présenter un premier examen empirique des effets des mesures de gestion des ressources halieutiques sur la sécurité des opérations de pêche et de suggérer aux gestionnaires les moyens de rendre la pêche commerciale plus sûre. L'étude, basée sur 16 études de cas parrainées par la FAO, concluait comme le souligne le paragraphe 7 ci-dessus que les gestionnaires de pêches doivent reconnaître que leurs décisions ont des effets indirects et directs sur la sécurité et doivent donc explicitement considérer que la sécurité constitue bel et bien un objectif de gestion. Il a été recommandé aux gestionnaires des pêches et aux professionnels de la sécurité de travailler ensemble pour parvenir conjointement à une meilleure compréhension des questions d'intérêt mutuel.

Programme mondial sur la sécurité en mer des artisans-pêcheurs dans les pays en développement (GCP/GLO/200/MUL)

11. La FAO conduit actuellement un programme mondial sur la pêche artisanale dans les pays en développement. Il a été mis en œuvre dans deux régions: l'Afrique de l'Ouest (où il a été achevé en décembre 2008) et l'Asie du Sud (où il prendra fin en juin 2009). Financé par l'Agence suédoise de coopération internationale (SIDA) avec l'appui de l'Administration maritime suédoise (SMA), il vise à améliorer les moyens d'existence des communautés de petits pêcheurs en réduisant le nombre d'accidents en mer et en atténuant leurs effets.

Activités de coopération entre l'OMI, l'OIT et la FAO sur la sécurité des pêcheurs

12. L'OMI, l'OIT et la FAO ont récemment renforcé leur coopération en menant à bien la révision des parties A et B du Code de sécurité pour les pêcheurs et les bateaux de pêche et les Directives volontaires pour la conception, la construction et l'équipement des petits bateaux de pêche, un processus dans lequel la FAO a joué un rôle majeur. Actuellement, la FAO travaille avec l'OIT et l'OMI à l'élaboration de nouvelles normes de sécurité pour les petits bateaux de pêche non couverts par le Code et les Directives révisées, provisoirement intitulées « Recommandations FAO/OIT/OMI sur la sécurité des bateaux de pêche pontés de moins de douze mètres de longueur et des bateaux de pêche non pontés ». Ces travaux, qui comprennent l'élaboration de nouvelles lignes directrices pour aider les autorités compétentes à appliquer la partie B du Code de sécurité, les Directives volontaires et les Recommandations sur la sécurité, devraient s'achever en 2010.

13. La FAO a participé activement à l'élaboration de la Convention n° 188 de l'OIT concernant le travail dans le secteur de la pêche et de sa Recommandation n° 199, qui ont été adoptés en 2007. La FAO a également aidé l'OMI à accélérer l'entrée en vigueur du Protocole de Torremolinos de 1993. L'activité connexe la plus récente est l'élaboration par l'OMI d'un nouvel Accord sur la mise en œuvre du Protocole. Elle fait suite à la deuxième réunion du groupe de travail spécial FAO/OMI sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et les questions connexes, qui a eu lieu au siège de la FAO en juillet 2007. Ce travail se base sur les conclusions du séminaire régional de l'OMI sur la mise en œuvre du Protocole, qui s'est tenu à Beijing en 2004, que la FAO avait aidé à organiser et à animer.